 À petits pas...

 **Crèche communale de LIMBOURG**

Projet d’accueil

***Présentation de la crèche et de son équipe.***

La crèche communale « *À petits pas…* » est agréée et subsidiée par l’O.N.E. pour une capacité d’accueil de 22 enfants, de 0 à 3 ans.

La crèche se situe aux portes du centre de notre commune, près de la plaine de jeux et des terrains de football. Elle est très facilement accessible, de parking aisé et à proximité d’un arrêt de bus.

Une équipe motivée vous accueille, vous et votre enfant, dans un climat de confiance et de respect. Les puéricultrices vont accompagner votre enfant pas à pas à chaque moment de la journée, face à chaque besoin rencontré, tout en respectant son rythme et sa personnalité.

Nathalie CHANTEUX, directrice, infirmière graduée en pédiatrie, vous accueille dès le premier contact avec la crèche. Son rôle consiste en la gestion du milieu d’accueil, dans les domaines administratif, pédagogique et financier, ainsi que dans l’encadrement du personnel. Elle est en relation avec le P.O., l’O.N.E. et participe aux consultations de médecine préventive qui ont lieu au sein de la crèche. Mais, avant tout, en collaboration avec son équipe, elle est à votre écoute afin de répondre au mieux à vos besoins et à ceux de votre enfant et, à cet égard, elle participe également à la vie quotidienne de votre enfant au sein de la crèche.

Lydia FORTEMPS, assistante sociale, occupe la fonction de personnel social en soutien à la direction. Elle est là à raison d’un mi-temps afin de participer à la mise en œuvre du projet pédagogique, établir le lien entre le P.O. et la crèche, assurer le suivi administratif, mais surtout dans une fonction de soutien à la parentalité au niveau social et familial.

L’équipe à laquelle vous confiez votre enfant se préoccupe de son développement global, tant au niveau psychomoteur, psychologique, cognitif, affectif que social. Des réunions d'équipe régulières sont organisées pour favoriser le suivi des enfants, des activités et la dynamique de l’équipe.

Annuellement, vous serez conviés à une rencontre au cours de laquelle l'équipe éducative répondra à vos questions, entendra vos suggestions. Elle vous permettra aussi d'établir des liens avec d'autres parents, d'avoir un espace de parole et de pouvoir dialoguer avec les puéricultrices dans un autre contexte.

 Afin de maintenir une prise en charge de qualité de votre enfant, l’équipe suivra deux journées de formation chaque année. Le personnel accueillant sera également évalué chaque année sur ses connaissances, son savoir être et son savoir faire.

***Comment faire connaissance et se familiariser avec la crèche ?***

***Avant la naissance de l’enfant.***

Les parents peuvent faire une première visite de la crèche et découvrir ainsi les locaux, rencontrer une partie du personnel et poser les premières questions afin de se faire une idée quant au fonctionnement du milieu d’accueil. L’objectif est de vous permettre de visualiser la vie de votre enfant au sein de la crèche.

Un premier entretien a lieu avec la directrice qui

* Présente le projet de la crèche ;
* Prend note de vos attentes ;
* Explique les modalités administratives de l’inscription ;
* Fixe avec vous la période de familiarisation, le rendez-vous pour l’établissement du dossier médical et de l’anamnèse de l’enfant, le rendez-vous pour la visite médicale d’entrée avec le médecin attaché à la crèche et la date probable d’entrée à la crèche de l’enfant ;
* Transmet les documents utiles à l’élaboration du dossier de l’enfant.

***Avant l’entrée de l’enfant à la crèche.***

Une période de familiarisation s’étalant sur deux semaines est prévue pour l’enfant et sa famille : idéalement, les semaines qui précèdent l’entrée en crèche. Cette période sera clairement détaillée au moment de l'inscription et un feuillet explicatif sera remis aux parents afin de les aider à apprivoiser cette étape.

Dans un premier temps, parent(s) et enfant viennent passer du temps au sein de la section qui accueillera leur enfant et prennent ainsi contact avec la puéricultrice et les autres enfants accueillis. Ensuite, l’enfant sera laissé à la crèche durant une heure ou deux et puis pour une demi-journée complète. Ainsi, la première séparation est de courte durée et vous pouvez la vivre sans le stress ajouté à la reprise du travail.

La période de familiarisation peut être adaptée en fonction des désidératas et des disponibilités des parents.

***Changement de section.***

Lorsqu’un changement de section est prévu, les parents en seront informés environ 3 semaines à l'avance. L’enfant est également présenté progressivement à son nouvel environnement, tout en respectant son rythme de vie et d’adaptation.

***Fréquentation.***

Lors de l’inscription, une fiche de présences type est complétée avec vous. Toutefois, un nombre minimum de fréquentations obligatoires pour votre enfant (12 jours ou demi-jours/mois) doit être respecté, avec pour objectif d’intégrer au mieux votre enfant, de lui permettre d’établir des repères spécifiques à la famille et au milieu d’accueil.

***Etablir entre nous une relation de confiance.***

1. ***Rencontre parents/professionnels.***

Lors des différentes visites de familiarisation, les parents ont l’occasion de parler de la perception qu’ils ont de leur enfant, de leurs attentes par rapport au milieu d’accueil, de leur projet d’éducation. Ce dialogue est important car nous tenons à prendre en compte les pratiques spécifiques à chaque famille et les ajuster au mieux aux règles en vigueur au sein de la crèche afin de faciliter la vie en groupe pour chaque enfant accueilli.

1. ***Dialogue.***

Pendant tout le séjour de votre enfant au sein du milieu d’accueil, vous êtes invités à communiquer quotidiennement :

* toutes les observations utiles à la prise en charge de votre enfant ;
* vos inquiétudes, les difficultés passagères, tant de l’enfant que de la famille (si cela peut avoir une répercussion sur le comportement de l’enfant) ;
* toutes les questions que vous vous posez ;
* les remarques que vous avez à faire en ce qui concerne les soins donnés, les activités proposées, l’éducation donnée à la crèche.

Chaque jour, les parents ont l’occasion de s’entretenir avec le personnel encadrant à l’arrivée ou au départ de l’enfant. Les entretiens peuvent avoir lieu de manière informelle dans la section de l’enfant ou au bureau pour aborder des problèmes plus spécifiques.

Après une période d’absence (maladie, congé), il est d’autant plus important de communiquer sur l’évolution de l’enfant, afin de permettre au personnel de s’adapter et de respecter le développement propre à l’enfant.

1. ***Secret professionnel.***

Tous les membres du personnel sont tenus au secret médical et social. Pour le bien de l’enfant et la nécessité d’un suivi de qualité, le secret est partagé dans l’équipe.

***L’arrivée et le départ de la crèche.***

Toute absence de l’enfant doit être annoncée **par téléphone** le jour-même **avant 9h30** et être justifiée par le document adéquat.

L'accès à la crèche est unique et équipé d’un interphone, relayé dans chaque section, permettant à la puéricultrice d’actionner ou non l’ouverture de la porte.

Afin d’assurer un accueil de qualité et de respecter les activités en cours au sein des sections, **l’heure limite d’arrivée d’un enfant à la crèche est fixée à 10h.**

Une pièce de rangement est mise à votre disposition afin d’y laisser, si vous le souhaitez, poussette, maxi-cosy. Se présente ensuite à vous une zone d’accueil vous permettant de déshabiller votre enfant, de lui mettre ses pantoufles avant de le présenter à la puéricultrice qui l’accueille ce jour-là. Chaque enfant dispose aussi d’un casier dans lequel vous pouvez ranger ses effets personnels. Il est vivement conseillé de marquer les vêtements et le matériel (sans oublier le Maxi Cosy) de l’enfant de son nom et prénom afin de limiter le risque de perte et de permettre aux personnes autres que les parents qui viennent rechercher l’enfant de l’habiller avec des vêtements qui sont bien les siens. Pour une raison d’hygiène, il est demandé aux parents de ne pas pénétrer dans les zones de vie des enfants.

Le parent qui accompagne l’enfant est invité à communiquer les éléments qui pourraient influencer la journée de l’enfant (exemple : une mauvaise nuit, de la fièvre…) de manière à ce que le personnel puisse adapter sa prise en charge.

À l’arrivée, un temps est laissé à l’enfant pour s’intégrer dans le groupe, temps d’intégration facilité en cela par le respect, par la puéricultrice, des rites de séparation éventuels (tétine, doudou, besoin de câlins, phase d’isolement…).

Les premières séparations peuvent être sources d’inquiétude pour les parents. Il vous est donc possible de téléphoner à la crèche et c’est avec plaisir que nous vous donnerons des nouvelles de votre petit bout afin de vous permettre de poursuivre votre journée plus sereinement.

Lorsque vous venez rechercher votre enfant, il vous est demandé de respecter son rythme de vie ainsi que les activités en cours au sein du milieu d’accueil (sieste, jeux, repas…). La crèche fermant ses portes à 18h, nous vous demandons **d’arriver au plus tard pour 17h50**. La puéricultrice présente dans la section résume verbalement le vécu de la journée de votre enfant afin de vous permettre de vous faire une idée de sa vie et de son évolution au sein de la crèche.

***Comment l’environnement matériel, l’espace intérieur et extérieur sont-ils aménagés ?***

La crèche est divisée en 3 sections d’accueil.

* *La section des Petits* (0 à 10-12 mois) : comprend une grande zone de vie, une biberonnerie, deux chambres à coucher, une zone de change (de laquelle la puéricultrice maintient la visibilité sur les autres enfants accueillis).
* *La section des Moyens* (10-12 à 20-24 mois) : comprend une grande zone de vie, un coin repas avec un mobilier adapté à la taille des enfants, une zone de jeux, deux chambres à coucher, une zone de change et de toilette. Une grande porte-fenêtre donne accès à une terrasse extérieure couverte et aujardin entièrement clôturé permettant aux enfants d’y jouer dès que la météo le permet.
* *La section des Grands* (20-24 à 36 mois) : dont l’agencement est identique à la section des moyens.

Une cloison coulissante sépare ces deux dernières sections, permettant ainsi des activités modulables avec les enfants accueillis.

Les jeux, adaptés en fonction de chaque tranche d’âge, permettent de découvrir et d’exercer le toucher, la dextérité, la motricité ainsi que de stimuler le développement intellectuel de l’enfant.

Un jardin est également accessible depuis les sections des enfants. Il est entièrement clôturé afin de respecter une sécurité maximale pour tous les enfants.

***La puéricultrice de référence.***

L’arrivée de l’enfant en crèche pourrait s’apparenter à un atterrissage dans un nouveau monde (nouvelles personnes, sons, voix et odeurs différents, rythme, gestes des professionnels, portage, soins différents…). Dès lors, notre défi est de tout mettre en œuvre pour rendre ce nouveau monde plus familier et donc de créer pour l’enfant un maximum de repères stables, avec notamment le repère de personne.

Dans la section des Petits, ce sont les deux mêmes puéricultrices qui vous accueilleront. Quand un groupe d’enfants sera prêt à passer dans la section des Moyens, une de ces puéricultrices changera de section avec eux. Ce procédé sera répété pour le passage dans la section des Grands. La puéricultrice possède ainsi une connaissance plus fine de votre enfant et est plus apte à répondre à ses besoins de manière adéquate.

***Nos objectifs pour votre enfant.***

Notre crèche n’a pas pour objectif de se substituer au milieu familial mais de travailler en collaboration avec celui-ci afin de permettre à votre enfant de s’épanouir et de se développer au mieux à tous les niveaux (affectif, psychomoteur, psychique…) tout en respectant son rythme propre. Les essais des enfants sont verbalisés, encouragés. Les différences entre enfants sont respectées car l’on tient compte de leurs personnalités, de leurs besoins et de leurs capacités propres.

 Nous vous présentons ici les grandes lignes du projet éducatif mis en œuvre pour y arriver.

* Veiller à ce que l’enfant puisse évoluer en toute sécurité.

Une infrastructure réfléchie, un matériel adéquat, du mobilier adapté à chaque tranche d’âge, un personnel compétent et attentif à chaque enfant assurent une sécurité optimale. En ce qui concerne l’espace et l’aménagement des locaux, la crèche a dû satisfaire aux conditions d’agréations imposées par l’O.N.E. avant son ouverture.

* L’accompagner dans son développement psychomoteur et son acquisition d’autonomie.

Chaque enfant sera encouragé et stimulé dans ses divers apprentissages et découvertes, que ce soit au travers des gestes quotidiens, que dans ses jeux ou dans les activités organisées. Les plus grands se verront aussi proposer de petites responsabilités (ranger les jouets, porter du matériel à table pour le repas ou une activité, porter des objets à un autre enfant ou à un membre du personnel, aider un plus petit…). Dans la section des Grands, l'équipe accueillante accompagnera l'enfant dans un détachement progressif de sa sucette et son doudou, permettant ainsi une meilleure participation aux activités, une évolution correcte du langage, ainsi qu'une préparation à la transition vers l'école.

* Répondre à ses besoins affectifs.

Certains gestes quotidiens représentent des moments privilégiés entre l’enfant et la puéricultrice (le change, le repas, la mise au lit…), elle s’adresse à lui en particulier. La puéricultrice est également présente pour répondre aux besoins affectifs occasionnels (difficulté au moment du départ des parents, chagrin, conflit avec un autre enfant...), elle rassure, réconforte par des gestes et des paroles. En observant le comportement quotidien de l’enfant, le personnel essaie de repérer les signaux qu’il émet (apathie, pleurs, colère, joie, agressivité…), de les décoder et d’y apporter une réponse appropriée.

* L’accompagner dans son développement social, ses relations aux autres.

Les enfants sont encouragés dans leurs interactions, à la fois par le geste, les mimiques, les paroles. Les manifestations spontanées d’échanges positifs entre enfants sont félicitées. Certaines activités stimulant la vie en groupe (danse, chant, échange de ballons…) seront quotidiennement organisées.

* Assurer des soins d’hygiène ainsi qu’une éducation à la propreté.

Le bain étant un moment privilégié pour la relation parents/enfant, il ne sera pas donné par le personnel de la crèche.

De façon à éviter tout risque d’accident, de perte, ainsi que pour une question d’hygiène, le port des bijoux par l’enfant est interdit au sein du milieu d’accueil.

Les langes réutilisables sont acceptés. Dans ce cas, il est demandé aux parents d’en fournir en suffisance, le tout dans un sac au nom de l’enfant. Un deuxième sac hermétique est également nécessaire afin d’y déposer les langes souillés qui seront rendus aux parents en fin de journée.

Pour les plus grands, tout en respectant le rythme de chaque enfant, nous vous accompagnerons dans l’apprentissage de la propreté. Nous vous demandons de bien nous prévenir du démarrage de cet apprentissage et de respecter une collaboration étroite avec la puéricultrice. Une brochure d’accompagnement vous sera remise.

Tout au long de la journée, l’enfant sera invité et stimulé à aller régulièrement sur un WC adapté à sa taille ou sur un petit pot.

L’enfant apprendra aussi à se laver les mains (avant les repas, après avoir été aux toilettes, après les activités le nécessitant).

* Organiser des repas équilibrés, suivre minutieusement le régime de chaque enfant avec votre collaboration.

L’enfant recevra son déjeuner ou son biberon à domicile ; les puéricultrices, en nombre réduit en début de journée devant être disponibles pour l’accueil de tous les enfants.

Dans la section des Petits, vu la multitude de laits sur le marché, la crèche demande que les parents fournissent la poudre de lait nécessaire à la préparation des biberons pour la journée. Les biberons seront marqués au nom de l’enfant. Ilsvous seront rendus chaque jour, rincés mais non lavés. Les mamans qui le souhaitent peuvent venir allaiter leur bébé au sein de la crèche ou nous fournir du lait de mère tiré soit journalièrement, soit que nous pouvons stocker au congélateur (il doit dans ce cas être clairement identifié au nom de l’enfant).

Si l’enfant a bénéficié d’un allaitement maternel exclusif, il est conseillé, avant l’entrée en crèche, de l’habituer à boire au biberon.

Dans les sections des Moyens et des Grands, le repas de midi est fourni par le milieu d’accueil et est adapté aux besoins de chaque enfant (par exemple lorsque leur religion interdit certains aliments ou lorsqu’ils sont soumis à des exigences médicales particulières). Les repas sont élaborés avec l'aide d'une diététicienne, en fonction des recommandations diététiques émises par l'ONE. Notre traiteur LA CUISINE DES CHAMPS est spécialisé dans la confection des repas pour la Petite Enfance. Il est certifié et labélisé bio, commerce équitable et circuits courts. Les produits frais, bio et de saison seront toujours privilégiés. Le menu Petits et Moyens diffère du menu des Grands. Les Petits reçoivent un repas mixé ; les Moyens et les Grands reçoivent leur repas en assiette nominative, avec une texture écrasée ou en morceaux selon les besoins de chacun. Les allergènes sont spécifiés pour chaque plat. Vous pouvez retrouver des informations plus complètes sur leur site web : *www.lacuisinedeschamps.com*

Les goûters sont fournis également par le milieu d'accueil et préparés, au quotidien, avec des produits frais et de saison. La panade est proposée aux bébés. Elle est élaborée à base de fruits crus, bien mûrs, réduits en purée. Aux moyens, on présente progressivement des fruits en morceaux ainsi que la tartine. Aux plus grands, ce sont des goûters variés qui leur sont présentés en libre-service.

Une grille de goûters est élaborée dans le respect des recommandations diététiques de l’ONE et se présente sous forme d’un roulement de 4 semaines de goûters variés.

Les grilles de repas (dîners et goûters) sont affichées en permanence, vous permettant de suivre l'alimentation quotidienne de votre enfant.

La seule boisson donnée au sein de la crèche est de l’eau. Chez les Petits, c’est l’eau de Spa qui est utilisée, ensuite c’est l’eau de distribution qui est proposée aux enfants. L’enfant sera accompagné dans son apprentissage de l’utilisation du verre pour boire.

Conformément à la réglementation de l’AFSCA, il n’est pas autorisé d’apporter des aliments du domicile, sauf situations particulières (régime particulier, allergies sévères, …).

Pour fêter le deuxième anniversaire des enfants, un gâteau sera confectionné par les enfants de la section des Grands, avec l’aide de leur puéricultrice. Les enfants qui ont deux ans ce mois-là seront mis à l’honneur pour le goûter.

Nous utilisons préférentiellement de la vaisselle en porcelaine ou en verre, des couverts en inox car ce sont des matériaux écologiques, faciles d’entretien et exempts de bisphénol A.

* L’accompagner dans l’apprentissage du langage.

Tout au long de la journée, la puéricultrice s’exprimera clairement à l’adresse des enfants, dans tous les gestes quotidiens, toutes les activités, stimulant ainsi leur mémoire auditive et l’imprégnation du langage. Chez les plus grands, chaque effort de verbalisation sera encouragé et un vocabulaire simple sera appris aux enfants par le biais de lectures, d’apprentissage de chansons…

Nous avons également instauré un partenariat avec une conteuse professionnelle, qui vient, une fois par mois, réaliser une animation-lecture (histoire-gestuelle-chanson).

***Comment respecter son rythme de vie, ses périodes de repos ?***

Lors de l’inscription de votre enfant, il vous sera demandé de détailler son rythme de vie et de sommeil, ainsi que ses habitudes particulières nécessaires à l’endormissement, car nous tenons à respecter au mieux son rythme propre.

Chaque enfant se verra attribuer un lit pour ses périodes de repos. La crèche fournit et entretient le drap-housse du matelas. Nous vous demandons de fournir un sac de couchage. Sucette, doudou, veilleuse, musique accompagnent bien sûr aussi l’enfant afin de recréer son univers de sommeil le plus familier.

***Veiller au suivi médical et à la santé de l’enfant.***

La santé de chaque enfant est prise en compte au sein du milieu d’accueil de part :

* le respect des renseignements reçus lors de l’anamnèse réalisée avec l’infirmière (allergies, traitement médicamenteux permanent, soins particuliers, coordonnées du médecin traitant…) ;
* l’obligation de vaccination conformément à la réglementation ONE ; vaccination effectuée soit par le médecin de l’enfant, soit par le pédiatre du milieu d’accueil ;
* la remise du certificat médical d’entrée dûment complété par le médecin de l’enfant ;
* l’obligation pour tous les enfants fréquentant une collectivité d’être vu par le pédiatre de la structure avant l’entré en crèche, à 9 mois, à 18 mois et à 30 mois ;
* la présence d’une infirmière graduée en pédiatrie qui pourra prendre en charge les pathologies de base de chaque enfant (dans la mesure où ces pathologies permettent la poursuite de la fréquentation du milieu d’accueil), répondre à vos questions ;
* l’appel, par l’équipe éducative, au médecin de votre choix se fera en cas de besoin, soit en cas d’urgence au service 112 ; les honoraires médicaux et le coût des prestations qui en découlent sont à charge des parents ;
* la consultation O.N.E. qui a lieu au sein du milieu d’accueil une fois par mois, en présence de l’infirmière de la crèche, assurant un examen de médecine préventive de votre enfant mais aussi les vaccinations (selon le choix des parents).

Le personnel accueillant est également soumis annuellement à une surveillance de sa santé.

***S’adapter aux particularités.***

L’observation quotidienne de l’enfant par l’équipe accueillante peut permettre la découverte d’un handicap chez l’enfant dans le décours de son séjour à la crèche : problèmes de vue, d’audition, de motricité, d’évolution, …

Nous avons la volonté de rester présents à vos côtés, de vous apporter notre soutien et de permettre à ces enfants de rester au sein du milieu d’accueil, en nous adaptant par :

* un contact accru avec les parents afin d’encourager les consultations utiles pour un diagnostic rapide et une thérapie adéquate si nécessaire ;
* l’adaptation des espaces afin que l’enfant puisse y évoluer sans risques ;
* la proposition de stimuli spécifiques ;
* le travail en partenariat avec les parents et les spécialistes chargés de l’enfant.

L’enfant est pris en compte, comme n’importe quel autre enfant, tant que sa surveillance et les soins qu’il requiert sont possibles au sein de l’équipe, telle qu’elle est prévue par les normes de l’O.N.E. (personnel en nombre suffisant pour assumer le handicap au sein du groupe).

***Comment poursuivre un accueil de qualité ?***

Un accueil de qualité ne peut se faire qu’avec l’étroite collaboration des parents, en maintenant un dialogue tout au long de la période d’accueil de l’enfant, en étant à l’écoute de vos demandes ou remarques diverses. L’équipe accueillante doit pouvoir évoluer et se remettre en question. Le Contrat d’accueil et le Projet pédagogique ne doivent pas rester figés mais évoluer avec l’aide de tous, afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.

Maintenir un accueil de qualité passe également par la formation continue de l’équipe éducative, par l’évaluation du personnel accueillant mais aussi par des concertations régulières permettant de toujours améliorer l’accueil de chaque enfant au sein de la crèche, en réfléchissant aux problèmes posés par l’évolution des enfants, aux méthodes de travail, au fonctionnement de la crèche, à différents projets…